

# activités sportives

proposées par la Ville de Belfort

## INSCRIPTIONS

→ **MERCREDI 9 OCTOBRE 2019**

de 8 h à 17 h 30 (sans interruption)

Le Phare - Esplanade du fort Hatry

Rue Paul-Koepfler à Belfort

→ **PUIS POUR LES PLACES RESTANTES DU JEUDI 10  
AU 17 OCTOBRE 2019**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h

Direction des sports

4 places d'Armes (2<sup>e</sup> étage)

## TARIFS

Pour le calcul du tarif, se munir du numéro d'allocataire de la CAF du Territoire de Belfort.

		Par stage pour la semaine
<b>Belfortains</b>	Quotient familial 1 de 0 à 470 €	10 €
	Quotient familial 2 de 471 à 730 €	15 €
	Allocataires	20 €
<b>Non Belfortains</b>		30 €

Et n'oubliez pas les stages d'initiation au patinage sur glace pour les 5-10 ans !

Renseignements et inscriptions à la patinoire du Grand Belfort 03 70 04 80 40



**BELFORT  
MORDU  
DE SPORT**

### Renseignements

Ville de Belfort  
Direction des Sports  
4 place d'Armes (2<sup>e</sup> étage) - Belfort  
Tél. 03 84 54 24 06  
lcollin@mairie-belfort.fr



**BELFORT  
MORDU  
DE SPORT**

Photos : Stéphanie Durbin - Alexandre Baehr -  Ne pas jeter sur la voie publique



# sports à la carte

## 3/13 ans

## VACANCES DE TOUSSAINT 2019

ACTIVITÉS  
du 21 au 25 octobre

MINI ACROBATES  
MULTI-ACTIVITÉS  
ESCALADE  
BIATHLON  
ART DU CIRQUE  
SPORTS COLLECTIFS  
FUTSAL  
RAQUETTES  
VTT



# Activités

DU LUNDI 21 AU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

→ 3/4 ans

## MINI ACROBATES

(Éveil gym, parcours, jeux)

Gymnase école Victor-Hugo de 9 h à 10 h 15

Éducateurs : Pascal Rubiero et Whitney Bourquin

→ 5/6 ans

## MINI ACROBATES

(Éveil gym, parcours, jeux)

Gymnase école Victor-Hugo de 10 h 30 à 12 h

Éducateurs : Pascal Rubiero et Whitney Bourquin

→ 6/8 ans

## MULTI-ACTIVITÉS

(Sports collectifs, mini-tennis, trottinettes,...)

Gymnase Georges-Thurnherr de 9 h 30 à 11 h 30

Éducateurs : Sofiane Hadj Salem et Nasser Tahiri

→ 8/10 ans

## ESCALADE

Gymnase Denis-Diderot de 9 h 30 à 12 h

Éducateurs : Caroline Thockler et Laurent Pernel

## BIATHLON

(Trottinette, vortex, carabine laser,...)

Gymnase Georges-Thurnherr de 14 h à 16 h 30

Éducateurs : Régis Berçot, Christophe Pecheux et Whitney Bourquin

## ART DU CIRQUE

Gymnase 112 avenue Jean-Jaurès de 14 h à 16 h 30

Éducateurs : Béatrice Issanchou, Caroline Thockler et Pascal Rubiero

→ 9/12 ans

## SPORTS COLLECTIFS

(Football, handball, basket-ball, ultimate, hockey)

Le Phare de 9 h 30 à 11 h 30

Éducateur : Régis Berçot

## FUTSAL

Gymnase Émile-Parrot de 13 h 30 à 16 h

Éducateurs : Nasser Tahiri et Sofiane Hadj Salem

→ 10/13 ans

## RAQUETTES

(Tennis de table, badminton, tennis)

Gymnase Émile-Parrot de 9 h 30 à 12 h

Éducateurs : Stéphane Martiny et Yannick Jardin

## VTT

Base nautique et de plein air Imier-Comte de 14 h à 16 h 30

Éducateurs : Stéphane Martiny et Yannick Jardin

## CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

### ASSURANCE

Le responsable de l'enfant doit vérifier que sa responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation ou assurance extra-scolaire, couvre bien l'activité choisie et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).

### RESPONSABILITÉ

La Ville de Belfort n'est responsable des dommages consécutifs aux accidents qu'en cas de faute pouvant lui être imputée. Elle est responsable de l'enfant porté présent. Elle décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de prise en charge de l'enfant. La Ville de Belfort ne peut être tenue pour responsable des objets perdus ou volés sur les installations sportives.

### RÈGLEMENT

Celui-ci peut s'effectuer en espèces, carte bancaire, chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public. Pour les règlements en espèces, il est conseillé de faire l'appoint.

### ATTENTION

La Ville de Belfort se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses programmes en cas d'effectifs insuffisants et de n'accepter les inscriptions que dans la limite des places disponibles. Les enfants doivent avoir l'âge révolu pour s'inscrire à l'activité. Seule une annulation pour raison médicale ou accidentelle (certificat médical à l'appui) donnera droit à un remboursement.